



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **TPAGS srl** dont les bureaux sont situés Avenue Montefiore 65 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Rue Grandfosse, 4 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section C n°635H, 638X, 679N.

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'un ensemble de 36 appartements (12+24 appartements)** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- *l'immeuble 2 est implanté à moins de 5m de la limite parcellaire latérale ;*
- *l'emprise bâtie est supérieure à 20% de la superficie de la parcelle ;*
- *la surface réservée aux espaces verts est inférieure à 80% de la superficie de la parcelle ;*
- *la superficie au sol des volumes principaux est supérieure à 400m² ;*
- *le rapport du mur gouttereau au mur pignon de l'immeuble 2 n'est pas compris entre 1,5 et 3 ;*
- *les deux immeubles sont couverts par une toiture plate ;*
- *la hauteur sous gouttière des immeubles est supérieure à 7m.*

La demande permet les travaux suivants :

la construction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 mai 2022 au 27 mai 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be

